



## Compte rendu séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEGRAND Jean-Yves, GROSSEMY Julie, DEFENTE Clément, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHTER Catherine, HOTTE Anne, COULON Grégory, DENIS Nicolas, FERREZ Floriane, DELENCLOS Lorianne, THERON Rémi, RUELLE Camille, FRANCLIN Joseph, HALIN Victor.

Catherine Richet est nommée secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026**

Après 3 modifications : Catherine RICHTER est enlevée de la commission « *Environnement, cadre de vie, service technique, voirie* » et ajout de Camille RUELLE, Nicolas DENIS souhaite être ajouté dans la commission « *Entretien du patrimoine, bâtiments, aménagement du territoire et urbanisme* », le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Nicolas DENIS intègre le Centre Communal d'Action Sociale.

### **2. Budget eau**

Chaque membre a reçu le 27 mars 2026 les informations relatives au vote des budgets : Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget eau, le projet de budget eau 2026, le CFU 2025 du budget principal et le projet de budget principal 2026.

Le maire donne la parole à Jean-Yves Legrand pour la présentation et se retire pour le vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

#### **- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Les résultats du budget eau 2025 sont les suivants :

	Résultat de clôture N-1	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	40 132.17	4 717.05	44 849.22
Exploitation	19 581.07	- 701.76	18 879.31
TOTAL	59 719.24	4 015.29	63 728.53

Après délibération les membres du conseil approuvent à l'unanimité le résultat 2025 du budget eau.

Le maire reprend place.

#### **- Affectation du résultat**

Il est proposé à l'assemblée l'affectation du résultat suivante :

- Article 002 (recette d'exploitation) : + 18 879€
- Article 001 (recette d'investissement) : + 44 849€

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

- Vote du budget eau 2026

Pour rappel les budgets des collectivités sont votés au chapitre et doivent être équilibrés aussi bien en fonctionnement qu'en investissement (à la différence du budget de l'Etat qui peut être déséquilibré).

D'autre part, la commune a décidé de gérer sa compétence alimentation en eau potable en Délégation de Service Public (DSP) entraînant un budget eau assez peu vivant.

Jean-Yves Legrand présente le projet de budget primitif pour l'année 2026 résumé ci-dessous :

Section d'exploitation :

Dépenses :

Chapitre 011 : 13 214€

Chapitre 65 : 2 404€

Chapitre 67 : 5 000€

Chapitre 68 : 6 570€

TOTAL : 27 188€

Recettes :

Chapitre 75 : 8 000€

Chapitre 042 : 309€

Chapitre 00 – article 002 : 18 879€

TOTAL : 27 188€

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 21 : 49 566€

Chapitre 040 : 309€

Chapitre 16 : 1 544€

TOTAL : 51 419€

Recettes :

Chapitre 040 : 6 570€

Chapitre 00 – article 001 : 44 849€

TOTAL : 51 419€

Après délibération le conseil municipal approuve le budget eau 2026 présenté.

**3. Budget principal**

- Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Le maire se retire de la salle pour la présentation des résultats 2025 qui se présentent ainsi :

	Résultat de clôture N-1	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	653 176	- 48 743.28	- 591 749	12 683.72
Fonctionnement	584 381	252 804.46		837 185.46
TOTAL	1 237 557	204 061.18	- 591 749	849 869.18

Les résultats sont approuvés à l'unanimité.

Le maire reprend sa place dans la salle.

- Affectation du résultat

Jean-Yves Legrand propose l'affectation du résultat sur le budget 2026 suivante :

- Article 002 (recette de fonctionnement) : + 837 185€

- Article 001 (recette d'investissement) : + 604 433€

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

- Subventions aux associations

En raison du nombre croissant des personnes éligibles aux prestations du CCAS, les membres du conseil décident à l'unanimité d'augmenter la subvention de 1 000€, la passant à 6 000€.

Jean-Yves Legrand lit un courrier du comité des fêtes présentant le bilan de l'année écoulée ainsi que les projets à venir pour la toute nouvelle équipe. Camille Ruelle, vice-présidente du comité des fêtes, apporte des compléments d'informations quant aux projets à venir ainsi que l'achat de 200 éco-cups.

Considérant ces investissements à venir et souhaitant encourager la nouvelle équipe, le conseil municipal décide avec 14 voix pour et une abstention d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour l'année 2026.

Le conseil municipal décide le tableau des subventions ci-dessous pour les associations :

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657363	CCAS	6 000
65748	Amicale des aînés	600
65748	Association de pêche de Prouzel	120
65748	Association des chasseurs	120
65748	Association des donneurs de sang	120
65748	Association des parents d'élèves de Plachy	120
65748	Basket Conty	400
65748	Club gymnastique	200
65748	Club tennis	300
65748	Association badminton	120
65748	Fondation du patrimoine	50
65748	La prévention routière	30
65748	Le souvenir français	80
65748	Comité des fêtes	1 000
65748	Cardio	120
65748	AS Prouzel/Plachy	120
65748	Union Nationale des Anciens Combattants	120
65748	Associations cycliste (Trophée Prouzel)	200

- Vote des taux de fiscalité directe

Les taux de fiscalité directe concernent la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, la taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) et la Cotisation Foncière des Entreprises.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas changer ces taux pour l'année 2026 qui sont :

- Taxe foncière sur le bâti : 40.48%
- Taxe foncière sur le non bâti : 22.43%
- Taxe d'habitation : 12.25%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 12.08%

Avec ces taux le produit pour la commune est de 327 423€ pour l'année 2026.

- Vote du budget principal 2026

Jean-Yves Legrand présente le projet de budget principal de la commune pour l'année 2026 qui se présente ainsi :

Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 1 084 942€
  - Charges de personnel : 183 000€
  - Autres charges de gestion courante : 96 591€
  - Charges financières : 11 801€
  - Charges exceptionnelles : 5 000€
  - Virement section d'investissement : 84 834€
  - Atténuation de produits : 35 904€
  - Opération d'ordre entre section (amortissements et dépréciations) : 14 521€
  - Opérations d'ordre entre sections : 9 653€
- TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 1 526 246€**

Fonctionnement recettes :

- Atténuation de charges : 5 000€
  - Produits des services et du domaine : 20 125€
  - Impôts et taxes sauf 731 : 22 118€
  - Impôts et taxes : 401 621
  - Dotations, subventions et participations : 152 575€
  - Autres produits de gestion courante : 71 100€
  - Produits financiers : 1€
  - Produits exceptionnels : 2 000€
  - Opérations d'ordre entre sections : 14 521€
  - Excédent antérieur reporté : 837 185€
- TOTAL recettes de fonctionnement : 1 526 246€**

Investissement dépenses :

- Emprunts et cautionnement : 43 370€
  - Subventions d'équipements versées : 357 869€
  - Immobilisations corporelles : 309 180€
- TOTAL des dépenses d'investissement : 710 419€**

Investissement recettes :

- Dotations, fonds divers, réserve : 11 499€
  - Opérations d'ordre entre sections : 9 653€
  - Solde d'exécution reporté : 604 433€
  - Virement de la section d'investissement : 84 834€
- TOTAL des recettes d'investissement : 710 419€**

Le budget primitif 2026 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **4. Convention de mise à disposition d'un bureau pour des permanences sociales**

Depuis une dizaine d'année, un vendredi par mois madame Nathalie Boulanger, assistante sociale du secteur, tient une permanence en mairie pendant laquelle elle reçoit sur rendez-vous.

Le conseil départemental a adressé le 16 février 2026 à la commune une convention de mise à disposition d'un bureau pour cette permanence pour la période du 12 décembre 2022 et pour une durée de 5 années.

Le conseil municipal trouve la régularisation tardive et autorise le maire a signé ladite convention avec le conseil départemental.

#### **5. Questions et informations diverses**

- Le « Parcours du cœur » le dimanche 29 Mars 2026 s'est très bien passé avec une quarantaine de participants de plusieurs villages, Plachy, Frémontiers, Conty, Fleury et Prouzel. Avant le départ des marcheurs, un café d'accueil en salle des associations a été organisé. Les 2 parcours prévus, un de 6 kms et un de 10 kms environ ont été appréciés suivis d'un retour avec le verre de l'amitié, le tout sous un beau soleil.

La collecte a rapporté 79.20 euros remis par virement à l'association Cœur et Santé par monsieur le Maire.

- Précisions données en lien avec l'éclairage nocturne suite à une question posée par Grégory COULON sur la possibilité de laisser de la lumière sur axes principaux. Réponse apportée sur ce sujet que cela fonctionne par secteur et que ce n'est pas possible. Il est précisé par Jean-Luc Huyon qu'aucun retour négatif pour l'arrêt de l'éclairage nocturne à ce jour.

- Jean-Yves Legrand informe que l'enduit pour l'abribus refait avenue des mésanges a dû être réalisé ce jour.

- Anne Hotte demande si les piquets et la rubalise posés sur le bas à côté de la rue du château d'eau sont définitifs ? Clément Defente répond que non mais qu'il n'a pas encore trouvé la solution pour protéger cet endroit du passage des véhicules.

- Des précisions sont apportées par Camille Ruelle sur les manifestations prévues pour l'année avec le Comité des fêtes.

Sans autre question et information, la séance est levée à 21h56.